

Cote du document: EB 2022/135/INF.1
Date: 15 mars 2022
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Dispositions pratiques pour la cent trente-cinquième session du Conseil d'administration (format hybride)

Renseignements à l'intention des participants au Conseil d'administration

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Alessandra Zusi Bergés
Cheffe
Services linguistiques et de conférence
téléphone: +39 06 5459 2092
courriel: a.zusi@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra
Cheffe
Gouvernance institutionnelle
et relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente-cinquième session
Rome, 25-27 avril 2022

Pour: **Information**

Dispositions pratiques pour la cent trente-cinquième session du Conseil d'administration (format hybride)

- **Dates:** du lundi 25 au mercredi 27 avril 2022.
- **Lieu:** salle de conférences Italie (S-105), niveau -1 du siège du FIDA, 44, Via Paolo di Dono, à Rome.
- La session se tiendra selon un modèle hybride, c'est-à-dire à la fois en présentiel et de manière virtuelle au moyen de l'application de visioconférence Zoom.
- **Horaire:** de 12 h 30 à 17 h 30 (heure d'Europe centrale) chaque jour.
- **Réception:** Le lundi 25 avril, en fin de journée, le Président donnera une réception à laquelle sont conviés les délégués.

I. Inscription

- Les membres sont priés de confirmer leur participation, quel qu'en soit le mode, au plus tard le **mardi 19 avril**, avant la fermeture des bureaux, en envoyant un courriel à l'adresse gb@ifad.org.
- Les représentantes et représentants qui choisissent de participer à la réunion de manière virtuelle devront s'inscrire en ligne conformément aux instructions fournies dans la lettre d'invitation. Ils sont priés de bien vouloir procéder à l'inscription au plus tard le **mardi 19 avril**. L'inscription servira automatiquement de confirmation de la participation.
- Les représentantes et représentants accrédités au Conseil d'administration n'ont pas besoin de pouvoirs particuliers pour participer à la session s'ils disposent d'une accréditation indiquant qu'ils ont été nommés pour représenter leur gouvernement jusqu'à nouvel ordre.

II. Documents et interprétation

- Les documents seront publiés en anglais, en arabe, en espagnol et en français, selon qu'il convient, sur la [plateforme interactive réservée aux États membres](#), sur l'application IFAD Mango, disponible sur [Android](#) et [iOS](#), ainsi que sur le [site Web du FIDA](#). Veuillez consulter régulièrement ces ressources pour obtenir les documents à mesure qu'ils sont disponibles.
- Le **programme de travail** sera mis en ligne environ deux semaines avant le début de la session.
- L'**interprétation simultanée** sera assurée en anglais, en arabe, en espagnol et en français.

III. Procédures pour les réunions hybrides

Participation en présentiel

- En raison des mesures sanitaires et règles actuelles de distanciation physique, la participation en présentiel sera limitée à **une seule personne** pour chaque État membre siégeant au Conseil d'administration. Les États membres peuvent changer le représentant ou la représentante d'un jour à l'autre pendant la session, mais pas au cours d'une même journée.
- Veuillez noter que des mesures de santé et de sécurité seront mises en œuvre sur le lieu de la réunion, conformément aux directives du Gouvernement italien et du FIDA. À cet égard, les représentantes et représentants qui comptent assister à la réunion en présentiel doivent remplir le [formulaire d'évaluation individuelle des risques pour la santé liés à la COVID-19](#) (en anglais seulement), qui sera examiné et devra être approuvé par les services médicaux du FIDA. Le formulaire dûment rempli doit être transmis directement à l'adresse med@ifad.org **au moins cinq**

jours avant la réunion. Vous recevrez par courriel votre autorisation d'accès au lieu de réunion.

- L'accès sera exclusivement réservé aux personnes dont le formulaire d'évaluation des risques est approuvé par les services médicaux du FIDA.
- Les représentantes et représentants sont priés de respecter certaines mesures importantes qui s'appliquent déjà aux membres du FIDA participant en présentiel:
 - Il convient d'adopter toutes les mesures préventives concernant le port du masque, l'hygiène des mains, la distanciation physique entre les personnes et l'hygiène respiratoire.
 - Il est impératif de porter un masque à tout moment à l'intérieur et en dehors des périodes de repas. Dans la salle de réunion, les intervenants peuvent retirer leur masque pour s'exprimer, puis remettre leur masque après leur intervention. Tous les autres participants qui restent à l'écoute doivent conserver leur masque.
- Des informations complémentaires sur les conditions de participation en présentiel seront communiquées en temps utile.

Participation virtuelle

- Les représentantes et représentants, et les autres membres des délégations peuvent participer à la réunion de manière virtuelle.
- Les participants qui se connectent **de manière virtuelle** seront responsables de la qualité de leur connexion. Si un participant perd la connexion au cours de la séance, les délibérations se poursuivront tant que le quorum est maintenu. Si le quorum n'est plus atteint, la séance sera suspendue jusqu'au rétablissement du quorum.
- Pour participer activement à la session, les participants auront besoin d'un ordinateur connecté à Internet. Les participants sont priés d'installer l'application Zoom sur leurs appareils. Les consignes d'installation et un guide d'utilisation de Zoom sont mis à disposition dans la section consacrée aux [réunions et manifestations](#) de la **plateforme interactive réservée aux États membres**.
- Les participants qui ont déjà installé Zoom sur leurs appareils sont invités à mettre à jour leur application de bureau ou mobile (**la version minimum requise est la version 5.8.0**).

Pour savoir comment installer la dernière version de Zoom sur vos appareils, veuillez cliquer [ici](#).

- Les participants sont notamment priés de bien vouloir respecter les règles importantes suivantes:
 - Ils doivent parler à un rythme raisonnable pour faciliter les services d'interprétation.
 - Ils doivent se munir d'écouteurs et d'un microphone afin d'améliorer la qualité du son.
 - Ils doivent allumer la fonction vidéo lorsqu'ils interviennent.

Ces mesures sont **essentiels** pour assurer la qualité des services d'interprétation.

- Les participants qui ne parviennent pas à se connecter à Zoom sont priés de communiquer avec le Bureau du Secrétaire en écrivant à l'adresse gb@ifad.org dès que possible et avant la réunion, afin de trouver une autre solution.
- Le Bureau du Secrétaire se fera un plaisir d'organiser des séances individualisées de formation en ligne sur les procédures et les moyens techniques nécessaires. Pour demander à bénéficier d'une formation, les membres peuvent envoyer un courriel à l'adresse gb@ifad.org.

IV. Siège du FIDA

Locaux à connaître au siège du FIDA lors des sessions du Conseil d'administration

<i>Lieu</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Informations</i>
Entrée principale		
• Poste de sécurité	Via Paolo di Dono 44	Retirez ici le badge temporaire d'accès au bâtiment.
Rez-de-chaussée		
• Hall d'entrée	Dans l'entrée principale du bâtiment	Ascenseurs et escalier conduisant à l'espace des conférences
• Cafétéria	Entrée sur la droite dans le hall	Horaires d'ouverture: 8 heures – 17 heures
• Banque	Au fond du hall, à gauche	Banca Popolare di Sondrio, horaires d'ouverture: 8 h 30 – 13 h 30.
Niveau -1/Espace des conférences		
• Salle de conférences Italie	S-105	Lieu des débats de la session Le port du badge d'accès aux réunions <u>est obligatoire</u> pour entrer.
• Comptoir de gouvernance et d'inscription	-	Les participantes et participants déjà enregistrés pourront récupérer leur badge à ce comptoir du lundi 25 au mercredi 27 avril.

Arrivée au siège du FIDA

Le bâtiment est situé à environ 25 minutes en voiture de l'aéroport Leonardo da Vinci (Fiumicino).

La station de métro la plus proche est Laurentina (ligne B).

Navette

Arrêts de la navette

Siège du FIDA – en face du poste de sécurité de l'entrée principale, entre les numéros 50 et 44 de la Via Paolo di Dono; station de métro Laurentina – Viale Luca Gaurico 9-11.

Service de navette du matin: de la station de métro Laurentina au FIDA

Horaires: 7 h 40, 7 h 55, 8 h 10, 8 h 25, 8 h 40, 8 h 55, 9 h 10 et 9 h 25.

Service de navette de l'après-midi: du FIDA à la station de métro Laurentina

Horaires: 16 h 45, 17 h 5, 17 h 20, 17 h 35, 17 h 50, 18 h 5, 18 h 20, 18 h 35 et 18 h 50.

Un passe sanitaire (« Green Pass ») ou un certificat des services médicaux du FIDA sera demandé aux passagers. Le port du masque demeure obligatoire à bord de la navette.

Taxis

Le personnel de sécurité, à l'entrée principale, sera à votre disposition pour appeler un taxi.

Stationnement

Délégués n'ayant pas de chauffeur: des places de stationnement sont disponibles, en nombre limité, et sont attribuées selon l'ordre d'arrivée, au 44, Via Paolo di Dono et au 86, Via Paolo di Dono, dans l'aire de stationnement externe située à l'arrière du bâtiment.

Délégués ayant un chauffeur: Un dépose-minute est prévu devant l'entrée principale. Aucun véhicule n'est autorisé à stationner en dehors des places de stationnement mentionnées ci-dessus.

Services

Services bancaires: une agence de la Banca Popolare di Sondrio est située au rez-de-chaussée, près du hall principal. Horaires d'ouverture: de 8 h 30 à 13 h 30. Deux distributeurs automatiques de billets sont disponibles devant la banque.

Important: la banque sera fermée le lundi 25 avril, férié en Italie.

Services médicaux: le conseiller médical et l'infirmière du FIDA seront présents durant la session, et un poste de premiers secours est à disposition au rez-de-chaussée (salles B-033, B-034, B-035 et B-036). En cas d'urgence médicale, des dispositions seront prises pour appeler une ambulance. Ces services devront être demandés par l'intermédiaire du service médical du FIDA.

Wifi: identifiant: **ifad_guest**; mot de passe: **ifadguest**.

Café Internet: situé au niveau de l'espace des conférences, à proximité du bar, au niveau -1.

Vestiaire: situé au niveau de l'espace des conférences.

Petite restauration: café, boissons non alcoolisées, sandwichs et pâtisseries sont proposés à la cafétéria située au rez-de-chaussée.

V. Directives visant à prévenir le harcèlement, y compris sexuel, et la discrimination dans le cadre des manifestations du FIDA

Conformément à sa politique de tolérance zéro à l'égard du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles, le Fonds a publié un document intitulé « Directives visant à prévenir le harcèlement, y compris sexuel, et la discrimination dans le cadre des manifestations du FIDA ». Il s'associe ainsi à l'action menée par l'ensemble du système des Nations Unies pour définir les normes de conduite attendues des participants et donner des renseignements sur les mécanismes de signalement. Les directives sont disponibles [ici](#).

VI. Sécurité et accessibilité

Sécurité

- Des mesures de sécurité rigoureuses ont été mises en place, dont des détecteurs de métaux et des appareils à rayons X pour le contrôle des bagages. Les participantes et participants porteurs d'un dispositif électronique tel qu'un stimulateur cardiaque sont invités à en avvertir le personnel de sécurité et à ne pas passer par le détecteur de métaux.
- Seules les personnes munies d'un badge de sécurité délivré par le FIDA, la FAO ou le PAM seront autorisées à accéder au bâtiment. Autrement, les délégués pourront retirer un badge de sécurité temporaire au poste de sécurité de l'entrée principale pour pouvoir ensuite se rendre au comptoir de gouvernance et d'inscription situé au niveau de l'espace des conférences.

Accessibilité

- Le siège du FIDA est entièrement accessible en fauteuil roulant. Chaque étage est équipé de toilettes pour les personnes handicapées. Les délégués ayant besoin d'autres services peuvent en faire la demande en écrivant à l'adresse conferencestaff@ifad.org.

VII. Dispositions pratiques concernant le voyage et remboursements

- **Achat de billets et réservation d'hôtel:** les représentantes et représentants au Conseil d'administration sont responsables de l'achat des billets pour leur voyage et de la réservation de leur hôtel.
- **Montant des remboursements:** les frais réels de voyage et de séjour seront pris en charge par le FIDA, uniquement sur la base du remboursement, jusqu'à concurrence d'un montant maximal. Les représentantes ou représentants souhaitant bénéficier de cette disposition sont priés de contacter le secrétariat à l'adresse gb@ifad.org avant le **31 mars** pour s'informer du montant pris en charge par le FIDA.
- **Restrictions liées à la COVID-19:** sous réserve de l'évolution de la pandémie de COVID-19, de nouvelles restrictions d'ordre médical ou visant les voyages pourront être adoptées. De plus amples renseignements seront communiqués aux représentantes et représentants au Conseil d'administration au plus tôt.

VIII. Mesures pratiques

- Il est essentiel que les réunions commencent à l'heure. La ponctualité est exigée. Les représentantes et représentants présents de manière virtuelle sont priés de se connecter à la réunion Zoom 15 minutes avant l'heure de début.
- Ils sont priés d'éteindre leur téléphone portable avant d'accéder aux salles de réunion.
- Afin de faciliter les débats, y compris les services d'interprétation, il est demandé aux participants de transmettre par écrit leurs observations et leurs déclarations avant la tenue de la session, en envoyant un courriel à l'adresse gb@ifad.org.
- Veuillez noter qu'en raison des mesures liées à la COVID-19, aucun document imprimé ne sera mis à disposition pendant la session.